

## Secteur de la Communication - Attribution de subventions

**M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Chaque année la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la Communication pour l'année 2004 :

	<b>Rappel subvention obtenue en 2003</b>	<b>Demande 2004</b>	<b>Proposition 2004</b>
Radio Bip	4 000 €	10 000 €	4 000 €
RCF Besançon	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Radio Sud	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Radio Campus	4 000 €	6 000 €	4 000 €
Radio Décibels *	2 000 €	26 500 €	* 2 000 €
Total	18 000 €	50 500 €	18 000 €

### \* Radio Décibels

En 2004, l'association souhaite prendre une nouvelle dimension dans le paysage radio-phonique bisontin. La subvention du fonds de soutien radiophonique ne suffisant pas à couvrir les projets, Radio Décibels sollicite auprès de la Ville de Besançon une subvention de 26 500 € pour s'installer dans de nouveaux locaux plus appropriés à l'exercice de la radio, s'équiper de nouveau matériel et employer un nouveau salarié.

L'association ayant connu au cours des deux dernières années des remodèlements fréquents dans la composition de son bureau et en conséquence des difficultés de fonctionnement, la Ville de Besançon propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 000 € en soutien au redémarrage annoncé de la radio en 2004. Elle ne peut dans le cadre d'un budget de fonctionnement répondre à la demande d'aide pour sa réinstallation technique.

En cas d'accord, la dépense sera à imputer sur la ligne 65.023.6574.00300 de la Direction de la Communication.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 2 juillet 2004.*